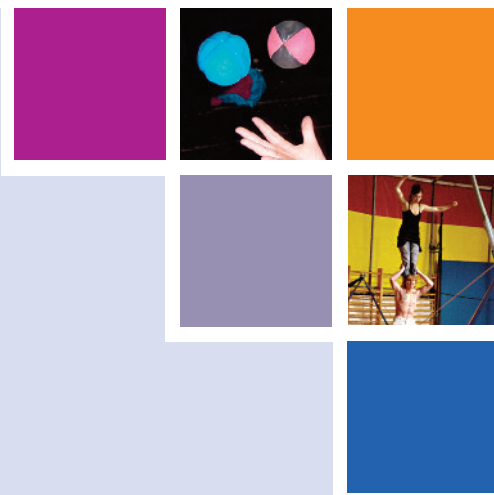


LES
REPÈRES
DE L'AVISE

CULTURE N°8

AVRIL 2012



LES ÉCOLES DES ARTS DU CIRQUE

Création, consolidation, développement
de l'activité et de l'emploi

Réalisé par :

opale

FFEC
Fédération Française
des Écoles de Cirque


Avise

Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

Sommaire

■ Les arts du cirque : présentation et contexte d'évolution	3
Un art au croisement de plusieurs disciplines	3
L'essor de la pratique des arts du cirque	3
Une reconnaissance accrue des institutions	4
■ Les arts du cirque : structuration du secteur	6
La fédération française des écoles de cirque	6
Les syndicats	7
Les regroupements professionnels	8
Les réseaux de niveau européen	8
■ Les écoles des arts du cirque : organisation et offre de services	9
Les écoles amateurs	9
Les écoles professionnelles	9
Typologie des publics accueillis	10
Les différents services proposés	11
Organisation des ressources humaines	12
Contexte réglementaire	14
Le matériel et les locaux	14
■ Les écoles des arts du cirque : données financières	15
Différentes catégories de budget	15
Plusieurs partenaires financiers	15
Deux exemples de budgets	15
■ Les écoles des arts du cirque : besoins d'accompagnement	17
Principales difficultés rencontrées	17
Typologie des besoins d'accompagnement	18
■ En savoir plus	19
■ Glossaire	20

Les arts du cirque

Présentation et contexte d'évolution

Art en perpétuel mouvement, le cirque se nourrit des héritages classiques et des innovations contemporaines. Tout en conservant le public familial qui a toujours fait son succès, il a ainsi su séduire au fil des dernières décennies de nouveaux publics.

■ Un art au croisement de plusieurs disciplines

Après-guerre, profitant du développement de nouvelles technologies qui permettaient le déplacement de chapiteaux itinérants, les cirques se mirent à fleurir partout en France. Ils proposaient alors un spectacle populaire par excellence, qui allait à la rencontre des gens pour leur apporter rêve, exaltation et exotisme – la fonction éducative des ménageries était alors prépondérante.

A partir des années 60, le monde des entreprises de cirque connaît une profonde crise artistique et économique, suivie par de nombreuses faillites tout le long des années 70. Des difficultés à renouveler les numéros, la désaffection croissante du public – la télévision se généralise –, des normes de plus en plus contraignantes sont les causes principales de cette crise.

Au début des années 80, une nouvelle génération d'artistes, issus du théâtre, de la danse ou des arts de la rue commence à s'approprier et à détourner les codes traditionnels (le chapiteau, le cercle, l'exploit). Délaissant les numéros classiques, notamment ceux avec les fauves et autres pachydermes, des précurseurs (Gosh, le Cirque Plume, Archaos...) explorent les croisements entre disciplines, soignent particulièrement la mise en scène, quittent la piste circulaire pour aller jouer sur des scènes frontales ou bien à ciel ouvert.

Ils affirment ainsi des démarches artistiques originales, donnant naissance à ce qui est convenu aujourd'hui d'appeler le « cirque de création ».

Peu à peu, les anciens, au départ réfractaires à ce courant qui bousculait la tradition, prirent conscience de la nécessité d'évoluer et se mirent eux aussi à faire appel à des metteurs en scène, des chorégraphes...

■ L'essor de la pratique des arts du cirque

A partir des années 70, quelques professionnels (dont Gruss, Fratellini...) entreprirent d'enseigner leur métier à des personnes non issues de familles circassiennes. Pour la première fois, le cirque devenait accessible et pouvait s'apprendre en dehors de la transmission générationnelle.

A partir des années 80, ateliers et écoles de cirque vont se multiplier.

Plusieurs raisons expliquent ce succès :

Une pratique avec un triple enjeu dont s'empare la majorité des écoles de cirque :

- enjeu corporel par le biais des apprentissages moteurs ;
- enjeu artistique par un travail d'expression, de créativité et par les rencontres avec le monde du spectacle (activités proposées par la majorité des écoles de cirque) ;
- enjeu éducatif : par ses formes pédagogiques (essai/échec/réussite), par les rapports à l'autre (son partenaire, le public). La pratique des arts du cirque véhicule des notions d'effort, de dépassement de soi, de socialisation, de coopération (absence de compétition)....

Un art pluridisciplinaire

Par le nombre des activités à disposition (trapèze, porters acrobatiques, jonglage), le cirque

Les arts du cirque

Présentation et contexte d'évolution

s'adresse à un large public où chacun peut trouver son terrain de jeu : adresse, force, tonicité, souplesse, goût du risque...

A partir de 2007, on constate plusieurs phénomènes concomitants :

- Un ralentissement du rythme de croissance des nouveaux inscrits dans les écoles de cirque
- Le développement de formes spontanées, pratiquées hors cadre : jonglerie, monocycle, slack¹
- Un essor vigoureux des activités proposées envers des publics spécifiques : petite enfance, public handicapé, seniors...

■ Une reconnaissance accrue des institutions²

Amorcée à la fin des années 70, la reconnaissance du ministère de la Culture en faveur de ce qu'on nomme désormais « les arts du cirque » s'est renforcée significativement en 2001.

Les débuts de la reconnaissance (1980/2000)

A cette période, la politique publique cherche à remédier à deux problèmes essentiels du cirque : le risque économique et la relève artistique.

- **1978** : Le cirque quitte la tutelle du ministère de l'Agriculture (auquel il était rattaché en raison de la présence d'animaux) pour rejoindre le ministère de la Culture aux côtés des autres arts vivants (musique, théâtre, danse).

¹ Sangle élastique s'accrochant entre deux points fixes (arbres, poteaux...)

² Source Hors les Murs, centre de ressources national sur les arts de la rue et le cirque

- **Début des années 80** : Création de l'ANDAC, Association nationale pour le développement des arts du cirque, chargée de récolter et redistribuer un fonds financier, alimenté par des subventions du ministère et des apports provenant des recettes de billetterie versées par les cirques adhérents à l'association.
- **1986** : Inauguration du Centre national des arts du cirque délivrant un diplôme des métiers des arts du cirque.
- **1995** : Mission d'information, de promotion et de développement du secteur des arts de la piste confiée à l'association Hors les Murs. Lancement de « Arts de la Piste », première revue institutionnelle sur les arts du cirque.
- **1998** : Ouverture des dispositifs consacrés au théâtre aux compagnies d'arts du cirque : conventionnement, aides à la production dramatique.
- **1999** : Accord-cadre entre le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports instituant la Charte de Qualité établie par la Fédération française des écoles de cirque comme texte de référence pour la pratique amateur des arts du cirque (cf. page 7).

L'année des arts du cirque (2001/2002)

L'année des arts du cirque marque le renforcement des politiques publiques en faveur du cirque et vise à soutenir *globalement* le secteur :

- Renforcement des aides pour la création (opération Jeunes Talents Cirque), la diffusion, l'enseignement.
- Nouvelles mesures d'aides attribuées par la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) : l'aide à l'itinérance (pour les cirques travaillant sous chapiteau) et l'aide à la résidence (attribuée aux théâtres,

Les arts du cirque

Présentation et contexte d'évolution

centres culturels (...) accueillant des compagnies pour des périodes de création).

- Identification de pôles pour le cirque en région (au nombre de 11 aujourd'hui) avec pour mission de soutenir la création (via des résidences), de programmer des spectacles, de sensibiliser les publics, d'accompagner la structuration de la profession.

Les 11 pôles pour le cirque en région

- Le Cirque municipal Jules Verne à Amiens
- La Verrerie à Alès
- Circa à Auch
- L'Agora à Boulazac
- La Cascade à Bourg Saint-Andéol
- La Brèche à Cherbourg
- Le Cirque-Théâtre d'Elbeuf
- Le Carré Magique à Lannion
- Le Prato à Lille
- Le Théâtre Firmin Gémier à Antony
- Le Sirque à Nexon
- Le Théâtre Europe à la Seyne/ Mer

- Financement d'une importante collection d'ouvrages consacrés au cirque avec le soutien du CNL (Centre national du livre).

Depuis cette période, le nombre de compagnies conventionnées a triplé, les pôles se sont affirmés comme des lieux référents, les écoles sont de plus en plus nombreuses, cependant la reconnaissance des arts du cirque n'est pas encore « au niveau » des autres disciplines du spectacle vivant.

Les pôles pour le cirque en région

Ces lieux bénéficient de conventions pluriannuelles avec l'État et les collectivités territoriales.

- Aides à l'investissement, programmation d'événements spécifiques (1, 2, 3 cirque...).
- Signature d'une Charte pour l'accueil des cirques dans les communes par le ministère de la Culture, les trois syndicats du cirque, l'Association des maires de France et la Fédération nationale des collectivités pour la culture (une centaine de communes adhérentes).

Les arts du cirque

Structuration du secteur

Le secteur des arts du cirque s'organise autour de fédérations, syndicats et regroupements couvrant les champs de la création/production, de la diffusion, de la formation, pour le cirque contemporain et/ou traditionnel.

■ La Fédération française des écoles de cirque (FFEC)

La Fédération nationale des écoles de cirque naît en 1988 de la volonté de quelques écoles soucieuses d'organiser et de promouvoir l'enseignement des arts du cirque. En 1994, elle devient la FFEC (Fédération française des écoles de cirque). Au terme d'un peu plus de vingt ans d'existence, la fédération regroupe aujourd'hui 150 structures adhérentes (130 écoles de pratiques amateurs, 8 centres de formation professionnelle, 12 fédérations régionales), plus de 27.000 licenciés et près de 300.000 pratiquants dont environ 80.000 scolaires. Jusqu'en 2011, seules les associations agréées pouvaient être adhérentes. Aujourd'hui, la FFEC a entamé une réforme qui permettra à toute structure développant une activité d'animation, d'initiation ou d'enseignement aux arts du cirque d'adhérer à la démarche fédérale. Ses missions sont de plusieurs ordres.

Accompagnement des écoles

En 1999, par le biais d'un accord cadre co-signé par les ministères de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, l'Etat lui confie la mission de promouvoir le développement de l'enseignement des arts du cirque et d'en harmoniser la pédagogie. En ce sens, la fédération s'est notamment dotée d'une procédure d'agrément des écoles et d'une Charte de Qualité. Sur la base du précepte fondateur « le cirque est un art qui

s'enseigne dans le respect de la personne », il s'agit pour la fédération d'obtenir de la part des écoles désireuses de la rejoindre, des garanties en matière de santé, de sécurité, de pédagogie, de formation des encadrants, de fonctionnement administratif, de conditions d'exercice (locaux, matériels,...) et de rapport à l'artistique. Se faisant, la fédération conduit une véritable mission de qualification des écoles de cirque appartenant à son réseau (l'attribution de l'agrément repose sur une démarche volontaire des écoles).

En outre, elle développe un service d'aide et de ressources sur l'enseignement des arts du cirque et organise des formations en pédagogie, pratiques artistiques, techniques circassiennes, administration. Elle bénéficie également d'un agrément jeunesse et éducation populaire et d'un agrément du ministère de l'éducation nationale, valable pour l'ensemble de son réseau, au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Observation

La FFEC structure un outil d'analyse et d'observation des conditions d'exercice et des pratiques d'enseignement des arts du cirque au sein de son réseau national. Elle participe à des missions d'observation des réseaux auxquels elle appartient et en interne mène des études thématiques et ponctuelles.

Communication, animation du réseau

Elle organise des opérations de soutien et de communication : "Ecoles en piste : journée nationale des écoles de cirque" ; rencontres nationales, régionales et européennes des écoles de cirque. La FFEC se décline en 12 fédérations regroupant les écoles de cirque agréées au niveau de « grandes régions ». Ces fédérations régionales (FREC) ont pour mission de dynamiser

Les arts du cirque Structuration du secteur

les échanges et rencontres entre écoles, d'organiser des formations de formateurs, d'animer le réseau et de valoriser l'agrément auprès des pouvoirs public locaux.

Soutien à la professionnalisation d'artistes

La FFEC accompagne l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes artistes issus des centres de formation agréés, dans le cadre d'un dispositif tremplin « Nouvelles Pistes ».

Représentation du secteur des écoles auprès :

- **Institutions et réseaux nationaux** : ministères, CNAC (Centre national des arts du cirque), Festival CIRCA, Festival mondial du cirque de demain.
- **Réseaux professionnels** : Hors Les Murs, GNAC (Groupement national des arts du Cirque), SCC (Syndicat du cirque de création), UFISC (Union fédérale d'intervention des structures culturelles)
- **Réseaux européens** : FEDEC (Fédération européenne des écoles de cirque d'enseignement professionnel), NICE (Network of international circus exchange), EYCO (European youth circus organisation), Confédération européenne des écoles de cirque de pratique amateur...

Depuis plusieurs années, la fédération est conventionnée annuellement par le Ministère de la culture et de la communication et le secrétariat d'Etat à la jeunesse et à la vie associative. Depuis

2010, elle dispose d'une convention pluriannuelle avec le ministère de l'Education nationale (liée à l'application de la charte).

■ Les syndicats

Le syndicat du cirque de création (SCC)

Créé en 1998, le SCC est un syndicat d'employeurs auquel la FFEC est membre associé. Le SCC :

- contribue à la structuration du secteur professionnel du cirque en France. Il œuvre à l'amélioration des conditions de la création et de la diffusion des œuvres circassiennes ; sensibilise les collectivités locales à l'accueil des compagnies de cirque ; favorise la constitution d'un réseau d'échanges et d'initiatives professionnels au niveau national et européen ; réfléchit à des modes de gestion et d'emploi adaptés aux entreprises culturelles du spectacle vivant, dites du "tiers secteur" ;
- participe à la négociation sur les conventions collectives du spectacle vivant et les accords de branche en matière d'emploi et de formation ;
- travaille au développement de dispositifs de formation professionnelle continue, à l'amélioration des conditions d'enseignement des artistes de cirque et à une meilleure gestion des risques dans les disciplines et les techniques circassiennes ;

Extrait de la charte de qualité de la FFEC

« Les Arts du Cirque occupent une place croissante dans les activités culturelles, artistiques, éducatives et de loisirs. Ils s'adressent plus particulièrement à un public jeune, voire très jeune. Son initiation et son enseignement touchent au développement physique et moral de la personne, et méritent à ce titre une vigilance particulière. Cette charte a pour mission de donner un cadre précis et reconnaissable au paysage des écoles, des ateliers ou de tout autre lieu de pratique des Arts du Cirque ainsi que dans les activités de loisirs en définissant des principes qui garantissent une pratique offrant le maximum de sécurité. Les règles présentées dans cette charte ont pour but de développer les qualités physiques et morales de l'individu dans le respect, à court et à long terme, de sa personne et de son potentiel, pendant la pratique des disciplines de cirque (...)» www.ffec.asso.fr

Les arts du cirque

Structuration du secteur

- œuvre à l'élaboration de nouveaux mécanismes de soutien et à l'amélioration des politiques culturelles en faveur des arts du cirque.

Les syndicats du cirque traditionnel

- **Le Syndicat national du cirque (SNC)** a pour but d'aider ses adhérents tout au long des tournées et de lutter contre la concurrence déloyale provenant d'entreprises ne respectant pas les lois et droits de la République. Il assure la défense des intérêts des cirques traditionnels français, la défense des cirques itinérants français et la présence des animaux sauvages sur les pistes de cirque traditionnel.
- **Les autres syndicats du cirque traditionnel** sont le Syndicat du cirque de famille, la Fédération des cirques de famille et de tradition, le Syndicat du cirque Franco Européen.

■ Les regroupements professionnels

Territoires de cirque (Tdc) - Créée en 2004, Territoires de cirque est une association rassemblant une trentaine de structures de production et de diffusion (scènes conventionnées, scènes nationales, pôles cirque).

Son but est de créer un espace de concertation et d'actions professionnelles dédié aux arts du cirque, d'être un partenaire actif et une force de propositions auprès des pouvoirs publics, institutionnels et professionnels, tant au niveau national qu'international.

Groupe national des arts du cirque (GNAC)

Créé en 2010 (en prolongement d'une association comparable née en 2007), le GNAC vise à une représentation coordonnée et une meilleure reconnaissance du secteur des arts du cirque ainsi qu'à des échanges entre ses membres. Il rassemble des représentants du champ de la

création (contemporaine et traditionnelle), de la diffusion, de la formation. Il est constitué :

- des membres fondateurs (membres de droit) : CGT. spectacles, FFEC, Syndicat du cirque de création, SNC et de Territoires de cirque.
- de membres actifs, personnes morales ou physiques, ayant ou ayant eu une activité significative dans le domaine des arts du cirque.

■ Les réseaux de niveau européen

CIRCOSTRADA - Créée en 1993, Circostrada Network est une plateforme européenne pour les arts de la rue et les arts du cirque, dédiée à l'information, à l'observation et aux échanges professionnels. Le réseau représente plus de 50 membres dans 17 pays.

EYCO - Le projet EYCO, European youth circus organisation, officialisé en 2009, réunit les réseaux et fédérations de 8 pays désirant travailler sur des thématiques précises, parmi lesquelles : le processus de reconnaissance et de structuration du cirque pour la jeunesse, l'amélioration de la pratique du cirque pour la jeunesse, les réflexions sur un référentiel métier.

FEDEC - Fondée en 1998, rassemblant une quarantaine d'écoles professionnelles dans 21 pays d'Europe (et au-delà), la Fédération européenne des écoles de cirque (FEDEC) a pour principale vocation de participer au développement de la formation, la pédagogie et la création.

NICE - Plateforme informelle née en 2005 suite à des échanges de jeunes au niveau européen, NICE (Network of international circus exchange) réunit une cinquantaine d'écoles de cirque de pratique amateur issues d'une quinzaine de pays de l'Union Européenne.

Les écoles des arts du cirque Organisation et offre de services

L'immense majorité des écoles de cirque est constituée par les écoles amateurs, mais il existe également des écoles professionnelles.

■ Les écoles amateurs

Il existe plusieurs catégories d'écoles de cirque amateurs :

Les écoles de cirque de pratiques amateurs, disposant de locaux spécifiques fixes et s'organisant autour d'un projet pédagogique.

Les écoles de cirque itinérantes intervenant ponctuellement au sein d'autres structures ou proposant des activités sous leur propre chapiteau (pour celles qui en disposent). Mobiles et réactives, elles ne s'inscrivent pas dans un processus éducatif de long terme.

Les écoles de cirque de loisirs implantées au sein de structures pour qui le cirque n'est pas l'activité principale : centres de loisirs, centres sociaux....

Ces catégories peuvent cohabiter ou correspondre à différentes étapes de développement : des écoles de cirque ont débuté en activité itinérante avant de se sédentariser dans un projet plus conséquent ; des activités cirque qui étaient au départ accessoires au sein de centres de loisirs ont pu, peu à peu, prendre une part prépondérante dans le projet associatif.

Enfin, pour de nombreuses écoles coexistent une activité sédentaire et itinérante.

■ Les écoles professionnelles

Il existe trois types d'écoles professionnelles :

5 écoles préparatoires, qui développent des axes plus généralistes sur des fondamentaux (acrobatie, jeu d'acteur, danse, préparation physique...) et préparent les élèves au concours d'entrée des centres de formation professionnelle.

12 centres de formation professionnelle dont 9 agréés FFEC. Tous proposent également une activité de pratique amateur. Ils forment aux métiers d'artistes de cirque et/ou aux métiers de l'animation avec une spécialité cirque et délivrent parfois un diplôme.

3 écoles nationales supérieures : le Centre national des arts du cirque de Châlons (le CNAC), l'Ecole nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois et l'Académie Fratellini.

Par ailleurs, de nombreux centres de formation développent un cursus complémentaire axé sur la création, cet autre volet de l'accompagnement se mène grâce à l'existence de studios de création.

Au total, les écoles et ateliers de cirque (hors écoles nationales) rassemblent plus de 300.000 pratiquants dont 27.000 licenciés à la FFEC (soit une moyenne de 180 pratiquants par école).

Les écoles des arts du cirque Organisation et offre de services

LES 9 CENTRES DE FORMATION AGRÉÉS FFEC

	Pratique amateur	Formation préparatoire aux écoles	Formation professionnelle artistique	Diplôme	Formation professionnelle pédagogique	Diplôme	Studio de création
Association française de cirque adapté (Aire-sur-l'Adour)	oui	non	non	non	oui	oui	non
Arc en cirque (Chambéry)	oui	oui	oui	non	oui	oui (fédéral)	non
Balthazar (Montpellier)	oui	oui	oui	non	oui	oui (fédéral)	oui
Centre régional des arts du cirque (Lomme)	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
Ecole de cirque de Lyon	oui	oui	non	non	non	non	non
Le Lido (Toulouse)	oui	non	oui	non	non	non	oui
Piste d'Azur (La Roquette-sur-Siagne)	oui	oui	oui	non	oui	oui (fédéral)	non
Verstraete Création (Fontenay-sous-Bois)	oui	non	oui	non	non	non	oui
Le Samovar (Bagnole) (Bagnole)	oui	non	oui	oui	non	non	oui

■ Typologie des publics accueillis

Une étude réalisée en 2008 sur 20 912 licenciés et 140 écoles fait apparaître les constats suivants :

- La majorité des licenciés sont scolarisés en élémentaire (50%). Les licenciés de 7 ans sont les plus nombreux (10,9%).
- 10% des licenciés sont scolarisés en maternelle, 21% en collège, 6% en lycée.
- La proportion d'adolescents, en particulier des garçons, est faible. Même si les arts du cirque bénéficient d'une bonne image, il apparaît qu'ils sont pratiqués hors institutions.

A noter que ces chiffres sont similaires à ceux constatés dans le sport. **Les chiffres concernant les jeunes adultes se répartissent comme suit :**

- 6% sont dans la vie active ou en études supérieures.
- 94% ont moins de 19 ans.
- La population des pratiquants est majoritairement féminine (63% de femmes contre 37% d'hommes).

Les écoles des arts du cirque

Organisation et offre de services

Grâce au cirque dit «adapté», des offres spécifiques ont été développées pour toucher des groupes particuliers : adolescents en difficulté, personnes malades... On parle d'Handicirque lorsque l'offre concerne spécifiquement les personnes handicapées physiques et moteurs.

Le cirque adapté se définit comme un outil au service d'un projet éducatif, thérapeutique ou pédagogique concerté entre différents professionnels (éducateurs, enseignants, soignants). Affirmant une prédominance absolue de l'évolution de la personne sur l'activité et ses modalités d'acquisition technique, il vise à l'émancipation de la personne à travers ses expérimentations et la vie du groupe.

Quant aux écoles délivrant un enseignement professionnel, elles touchent un public d'élèves (âgés au minimum de 16 ans) visant une carrière d'artistes. Ceux-ci doivent faire preuve d'une motivation certaine. La sélection est rigoureuse, l'entraînement intensif, et la vie en «communauté» est une réalité de tous les jours. La majorité des élèves issus de ces écoles exercent leur métier dans le nouveau cirque.

■ Les différents services proposés

Service principal

• Ecoles amateurs

Que leurs activités soient fixes ou itinérantes, les écoles de cirque proposent en général des apprentissages autour des cinq grandes familles des arts du cirque : acrobatie, jonglerie, équilibre sur objets, art clownesque, aérien. Cette famille est toutefois moins représentée car elle nécessite

des équipements spécifiques. Sont également intégrées, de façon transversale, des activités d'expression et de créativité.

Les enseignements se déroulent sous forme de cours réguliers – dans ce cas l'engagement de l'élève se porte sur une saison –, de stages en fin de semaine ou lors des vacances scolaires (ces formules peuvent être concomitantes). Les niveaux vont de la découverte au perfectionnement. Le travail des élèves est ponctué par une rencontre avec le public, sous forme de séances publiques, de travaux en cours, de spectacles de fin de cursus.

Les ateliers sous forme de prestation s'adressent principalement au milieu scolaire mais aussi aux municipalités, aux centres socio-éducatifs sous forme de stages ou de séjour. Ces activités en prestation restent soumises à des variations importantes (ex : nette diminution des demandes scolaires depuis 2008).

• Ecoles professionnelles

Pour les écoles professionnelles, les parcours sont évidemment plus longs et plus intenses. Il s'agit de former des « circassiens », de leur permettre de parfaire l'apprentissage des techniques de base tout en développant leurs propres langages artistiques. Chacune des écoles tend à être spécialisée plutôt sur telle ou telle discipline.

Signalons que parmi les écoles professionnelles, 5 proposent aussi des formations d'animateurs et délivrent les diplômes correspondants (plus de détails, page 13)

Services secondaires

• Animation du territoire

En dehors des représentations de fin de cursus – qui s'inscrivent dans le projet pédagogique –, les écoles de cirque s'impliquent dans l'animation de

Les écoles des arts du cirque Organisation et offre de services

leur territoire, en organisant (ou co-organisant) des événements (festivals...) et en participant à diverses manifestations (carnavals, fêtes du terroir) proposées par d'autres acteurs.

• Diffusion, programmation

36% des écoles adhérentes à la FFEC sont titulaires d'une des licences d'entrepreneur de spectacles et proposent donc une activité de diffusion régulière.

La plupart programme des représentations et/ou scènes ouvertes accueillant des élèves et des artistes professionnels rattachés à l'école avec pour objectif de valoriser les pratiques amateurs.

Plus rares, sont les écoles qui développent une programmation régulière en faisant appel à des artistes « extérieurs ».

• Soutien à la création

Les écoles disposant d'un lieu fixe et adapté aux arts du cirque, les mettent fréquemment à disposition d'artistes locaux, contribuant ainsi, à leur niveau, à la permanence et à la création artistiques.

■ Organisation des ressources humaines

Des équipes salariées en croissance mais encore de petite taille

L'activité se structure autour de la présence de salariés. Très rares (2%) sont les écoles dont les cours sont dispensés par des bénévoles. A la marge, on constate ces derniers temps le recours à des enseignants facturant leurs prestations en auto-entrepreneur. Très fréquemment, le premier poste créé est occupé par le porteur du projet.

Si l'on constate une croissance du nombre de postes d'encadrants, les équipes restent réduites : pour l'immense majorité des écoles (87%), le nombre de salariés permanents est inférieur à 10. 57% comptent d'ailleurs moins de 5 personnes.

La configuration à 1 ou 2 salariés représente 25% des cas.

Les équipes sont principalement constituées par des enseignants, le personnel administratif représentant seulement 25%. Et 40% des écoles disposent d'au moins un agent administratif. Précisons qu'une certaine polyvalence reste de mise, principalement dans les petites structures. Il n'est pas rare qu'un enseignant s'occupe aussi d'administratif, de développement et de maintenance.

Les écoles des arts du cirque Organisation et offre des services

PRINCIPAUX DIPLÔMES DANS LE CIRQUE

Diplômes d'artistes de cirque

Le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) remplacera à terme l'actuel Diplôme des métiers des arts du cirque (DMA) reconnu par le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Culture et de la Communication et délivré par le Centre national des arts du cirque (CNAC). Le DNSP s'inscrit dans le contexte national et européen des diplômes.

Le certificat de qualification professionnelle délivré par Le Samovar (artiste clown, niveau III)

Le brevet artistique des techniques de cirque délivré par l'école de Rosny-sous-Bois

Diplômes d'animation

Le brevet d'initiateur aux arts du cirque (BIAC), créé en 1995, reconnaît des compétences pédagogiques pour l'encadrement et l'initiation des arts du cirque, exercées au sein d'une école agréée par la FFEC.

Le brevet fédéral d'initiateur spécialisé en arts du cirque (BISAC) a été créé en 2004. A ce jour, seul le BISAC Cirque Adapté existe. Il s'adresse aux initiateurs des écoles de cirque chargés de conceptualiser, animer et évaluer en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels (enseignants, éducateurs, thérapeutes) des projets pédagogiques, éducatifs et/ou thérapeutiques utilisant le cirque au service de la personne. La demande de diplôme doit être présentée sous couvert d'une école agréée.

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option activités du cirque, créé en 2007, est diplôme d'Etat de niveau IV piloté par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et à la vie associative. Il ne s'agit pas d'un diplôme fédéral. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative, ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socioculturelles ou culturelles. Il s'obtient par formation en alternance ou par validation des acquis de l'expérience.

Le diplôme d'Etat (DE) d'enseignement des arts du cirque, créé en mars 2011, « peut être obtenu par la voie de la formation initiale ou continue, à l'issue d'un examen sur épreuves ou, en tout ou partie, par la validation des acquis de l'expérience » (extrait du décret).

Les écoles des arts du cirque

Organisation et offre de services

■ Le contexte réglementaire

Aucune réglementation spécifique n'encadre l'activité d'enseignement des arts du cirque.

La législation générale s'applique : qualification en ERP (établissements recevant du public) le cas échéant, obligations liées à l'éventuelle organisation de spectacles (licence d'entrepreneur de spectacle...), application du code du travail et de la convention collective de l'animation. Cette dernière étant étendue, elle s'impose en effet à toutes les associations du secteur et l'association reste le statut juridique plébiscité par l'immense majorité des écoles de cirque.

La charte de qualité (précédemment évoquée) et la charte engagée par le ministère de l'Education Nationale viennent fixer un cadre non réglementaire, il s'agit de principes à respecter pour enseigner les arts du cirque.

■ Le matériel et les locaux

L'activité d'enseignement, avec la maturité des écoles de cirque se sédentarise, tout en conservant une partie itinérante, parfois sous chapiteau. Seulement 6% des écoles agréées déclarent travailler uniquement en itinérance et 80% des écoles agrègent leurs actions autour d'un lieu fixe et identifié. 20% des structures se partagent dans plusieurs lieux : gymnases (29%), salles spécialisées (35%), chapiteaux (19%), salles polyvalentes (17%). 54% des écoles travaillent dans des espaces spécifiques à l'activité. Pour 63% des écoles, les locaux sont mis à disposition, essentiellement par les municipalités. Les autres sont locataires (20%) ou propriétaires (17%).

Pour les disciplines les plus classiques, le montant des investissements en matériel n'est pas excessif, les fabricants et vendeurs sont identifiés et le taux de renouvellement est modéré. Par contre, dès que les disciplines sont plus rares, le matériel est difficile à trouver, plus coûteux tant au niveau de l'acquisition que de l'installation.

Extraits de la charte de la FFEC sur les questions d'hygiène et de sécurité

Chaque responsable de structure devra s'assurer que le lieu de pratique des Arts du Cirque (bâtiment en dur, établissement de 5^{ème} catégorie, établissement sportif couvert, colonie de vacances, chapiteau, tente et structure, plein air...) répond aux normes d'accueil du public. Il est équipé de sanitaires et de vestiaires, de sorties de secours, de voies d'accès, d'extincteurs, d'aménagements spécifiques handicapés... et pourvu d'un téléphone indiquant un numéro d'appel d'urgence.

Les lieux devront être adaptés à la pratique des Arts du Cirque, c'est-à-dire être équipés de points de fixation et d'ancrage et, pour les extérieurs, d'une aire d'habanage. Le responsable devra faire vérifier ces aménagements par une personne ou une société habilitée à ce contrôle (services technique de la ville, SGS, bureaux d'études, sapeurs-pompiers...)(...)

Les encadrants assureront une sécurité passive au travers de parades, longes, auto-longes, tapis, taille et hauteur du matériel de qualité et adapté et sauront développer chez les pratiquants une sécurité active (auto sécurité).

En ce qui concerne la santé des pratiquants, outre l'exigence d'un certificat médical attestant que le pratiquant peut, sans risque pour sa santé, pratiquer les Arts du Cirque, la structure d'accueil établira une fiche de liaison médicale qui permettra au responsable de dialoguer avec les pratiquants ou ses parents ou représentants s'il est mineur (...)

Une personne compétente doit être désignée comme responsable de la santé dans la structure organisatrice de la pratique des arts du cirque(...)

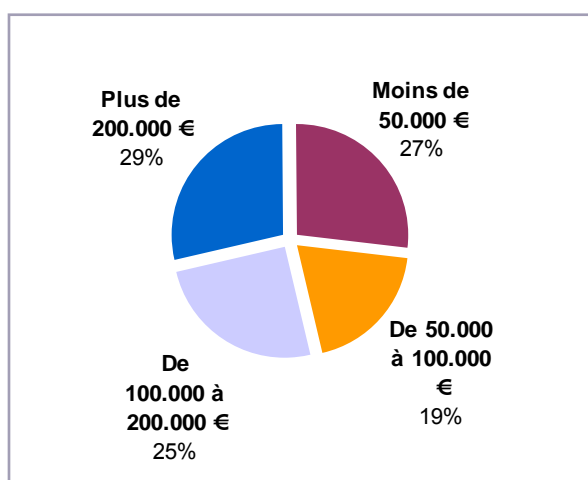
Les écoles des arts du cirque

Données financières

■ Différentes catégories de budget

La tendance est à l'augmentation des budgets. En 2011, ils sont supérieurs à 100.000 € pour 54% des écoles (contre 30% en 2007).

Plus précisément, les écoles de cirque se répartissent en 4 catégories de budget



■ Plusieurs partenaires financiers

Les villes (ou regroupements de communes) sont les principaux partenaires des écoles de cirque, souvent par le biais de mise à disposition de locaux.

Les conseils régionaux et généraux peuvent également soutenir les écoles pour leurs activités de pratiques, parfois pour l'activité de diffusion si elle existe (festivals...), souvent dans le cadre d'activité décentralisée en milieu rural.

L'éducation nationale (de la maternelle au lycée) est un partenaire privilégié des écoles de cirque, notamment dans le cadre des classes à PAC (projet artistique et culturel), de même que l'Inspection Académique (par le biais de l'agrément Education Nationale) et la DRAC. (Il s'agit là d'un financement d'activité auprès des élèves en milieu scolaire, et non comme une subvention aux projets ou aux structures). En général, la DRAC intervient également dans le financement des écoles professionnelles.

Lorsque des écoles sont gérées par des compagnies, des aides du **ministère de la culture** peuvent apparaître au poste de ressources, dans une ligne budgétaire « accompagnement culturel ».

Le ministère de la jeunesse et de la vie associative peut intervenir dans le cadre de dispositifs divers (dispositif VVV, crédits loisirs) comme partenaire de conditions tarifaires préférentielles. Signalons que 95% des écoles de la FFEC sont agréées jeunesse/éducation populaire

Ressource encore peu répandue, les financements émanant de **fondations** concernent surtout les écoles les plus importantes.

■ Deux exemples de budgets

Au-delà des différences de budgets, les deux exemples présentés page suivante correspondent à deux « types » d'écoles.

Les écoles des arts du cirque

Données financières

	ÉCOLE A (créée en 1994)	ÉCOLE B (créée en 2005)																
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers hebdomadaires (11) Stages réguliers en congés scolaires Ecole fixe <u>et</u> itinérante Location de chapiteau Participation à des événements organisés par d'autres structures (festival, soirées de gala...) Organisation directe de festivals 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers hebdomadaires (8) Stages réguliers en congés scolaires Forte activité itinérante : nombreux déplacements dans plusieurs communes en milieu rural 																
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> 200 élèves adhérents à l'année 125 adhérents stagiaires pendant les vacances 750 élèves issus d'autres structures 	<ul style="list-style-type: none"> 80 élèves adhérents à l'année 58 adhérents stagiaires pendant les vacances 200 stagiaires issus d'autres structures 1022 élèves à l'année issus d'autres structures 																
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> 5 salariés permanents représentant 3,66 ETP (3 temps partiel) 3 postes exclusivement pédagogiques 2 postes administratifs intervenant également sur l'animation 1 emploi aidé 4 titulaires du BIAC Masse salariale : 55% des charges 	<ul style="list-style-type: none"> 3 salariés permanents en CDI à temps plein sur des postes d'intervenants, tous titulaires du BIAC Le responsable pédagogique a également en charge l'administration (pas de poste administratif dédié) Masse salariale : 71% des charges Le poste emploi-tremplin a été pérennisé 																
Locaux	<ul style="list-style-type: none"> Un local fixe (gymnase aménagé) mis à disposition par la ville et partagé avec d'autres 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de lieu fixe : salles polyvalentes, gymnases 																
Budget (2010)	<ul style="list-style-type: none"> Budget = 250.000 € Subventions + valorisation mise à disposition locaux (62.150€), dont aide à l'emploi : 5.400€ 	<ul style="list-style-type: none"> Budget = 105.500€ 																
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires financiers réguliers : ville, département, région Partenaires financiers exceptionnels : ville, département, direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) Partenaires opérationnels : ville (locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires financiers réguliers : département Partenaires opérationnels : ville (locaux) 																
	<table border="1"> <caption>Répartition du budget de l'ÉCOLE A (2010)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>recettes d'exploitation</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>subventions</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>autre</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	recettes d'exploitation	70%	subventions	25%	autre	5%	<table border="1"> <caption>Répartition du budget de l'ÉCOLE B (2010)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>recettes d'exploitation</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>subventions</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>autre</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	recettes d'exploitation	90%	subventions	9%	autre	1%
Catégorie	Pourcentage																	
recettes d'exploitation	70%																	
subventions	25%																	
autre	5%																	
Catégorie	Pourcentage																	
recettes d'exploitation	90%																	
subventions	9%																	
autre	1%																	

Les écoles des arts du cirque Besoins d'accompagnement

■ Principales difficultés rencontrées

Ressources humaines

Ces dernières années, on constate des difficultés récurrentes au sein des écoles de cirque en termes de ressources humaines, et ce à plusieurs niveaux.

Difficultés du passage de relais entre deux générations

De nombreuses écoles de cirque sont nées et se sont développées autour d'un porteur de projet passionné ayant acquis au fil du temps une expertise globale sur les différents volets de leur activité : la pédagogie, l'administration, les questions de sécurité, de santé des licenciés, les partenariats...

Aujourd'hui, cette génération de « bâtisseurs » tend à quitter les écoles et le passage de relais s'avère délicat en raison de la forte personnalisation des fonctionnements, de la centralisation des procédures de décisions, de l'absence de formalisation des procédures.

La plupart du temps, rien n'a été prévu pour transmettre la connaissance des réseaux, rouages de l'activité et assurer ainsi une relève dans de bonnes conditions.

Difficultés à gérer les équipes salariées

Pour de nombreuses écoles de cirque, la difficulté à gérer les équipes salariées est réelle, entre autre pour les raisons suivantes :

- méconnaissance du cadre législatif et réglementaire,
- instabilité des équipes, en contrat à durée déterminée, à temps partiel,
- envie de tenter l'aventure artistique pour les plus jeunes plutôt que de se laisser « absorber » par l'enseignement,

- manque de perspective de carrière sur du long terme (la notion même de carrière est relativement nouvelle).

Ces questions s'avèrent d'autant plus cruciales, que le développement de l'activité oblige les écoles à embaucher rapidement et que la génération des bâtisseurs n'est pas préparée à « gérer » les ressources humaines (télescopage entre les rythmes et la polyvalence souhaités et des horaires cadrés, l'application formelle d'une relation employeur/employé).

Des manques en termes de formation continue

Très souvent, l'essor de l'activité a été plus rapide que la professionnalisation des équipes en place : les écoles se sont fortement développées, sans pour autant dégager des compétences nouvelles et nécessaires, liées au volume et à la qualité des services attendus. Des besoins en formation continue existent à tous niveaux, des bénévoles dirigeants jusqu'à l'assistant animateur en passant par les cadres salariés dans de nombreux domaines : administration, juridique (notion de responsabilité), analyse de gestion, comptabilité, gestion des ressources humaines, stratégie de développement.

Evolutions du contexte

Les écoles de cirque doivent également faire face aux évolutions du contexte actuel : baisse des financements publics, tendance à la baisse des prestations en milieu scolaire, augmentation de la concurrence, notamment de la part d'opérateurs du secteur marchand. Ces éléments invitent les écoles à ne plus être seulement dans une logique de « réaction », ou de « simple » réponse à la demande : elles doivent désormais prendre du recul pour penser une stratégie, construire une offre, être force de propositions.

Les écoles des arts du cirque Besoins d'accompagnement

■ Typologie des besoins d'accompagnement

Les principales thématiques des accompagnements des écoles de cirque réalisés jusqu'à aujourd'hui ont porté sur le projet de la structure et les possibilités d'évolution de l'activité, la stratégie de consolidation et l'organisation interne. A la marge, quelques accompagnements ont été réalisés sur l'évaluation de l'utilité sociale et le changement de statut.

Accompagnements stratégiques

Retravailler le projet associatif

Si aujourd'hui, contrairement à il y a quelques années, les écoles se sont appropriées la dimension artistique comme étant indissociable de la dimension pédagogique, la proportion entre ces différents objectifs peut susciter des questions :

- Comment articuler l'un et l'autre ?
- Comment valoriser la cohérence des projets auprès des partenaires ?

D'autre part, face à un contexte en mutation, la nécessité de toucher de nouveaux publics et de nouveaux territoires pour diversifier les publics peut faire débat.

- La recherche de nouveaux marchés est-elle compatible avec les valeurs fondatrices ?
- Implique-t-elle un autre positionnement des salariés et des bénévoles ?
- Quels nouveaux partenariats sont à mettre en place ?

Accompagnements techniques et opérationnels

Mutualisation/coopération

Des accompagnements collectifs entre plusieurs écoles de cirque portant sur les questions de mutualisation : projet d'édition d'une plaquette commune, étude des possibilités d'échanges de matériel, de partage d'emplois et des compétences.

Ressources humaines/organisation interne

Les écoles de cirque ont besoin d'actions pour renforcer leur fonction employeur : connaissance du cadre légal, mise en place de plan de formation, réorganisation des profils de poste, formalisation des procédures...

Mettre en place des indicateurs économiques

Un accompagnement peut permettre de faire des calculs de rentabilité entre les différents segments d'activités, par exemple évaluer le coût d'ateliers itinérants afin éventuellement d'ajuster la politique tarifaire.

Négocier avec des collectivités pour un lieu

S'il s'avère pertinent qu'un projet d'école évolue vers l'installation dans un lieu fixe, l'accompagnement peut offrir un appui pour argumenter auprès de collectivités pour obtenir des mises à disposition, pour négocier un emprunt avec les banques pour financer l'acquisition d'un chapiteau, monter un dossier avec France Active afin d'obtenir un fonds d'amorçage ou un apport en fonds propres (avec droit de reprise).

■ Réseaux professionnels

Fédération française des écoles de cirque
(FFEC) - www.ffec.asso.fr

Association française de cirque adapté
L'AFCA est à l'initiative des concepts Cirque Adapté et Handicirque. Elle promeut le cirque comme outil au service de la personne dans des buts à visée éducative et/ou thérapeutique.
www.afca-cirqueadapte.net

Hors les Murs, centre de ressources des arts de la rue et de la piste - www.horslesmurs.asso.fr

Syndicat du cirque de création (SCC)
www.syndicat-scc.org

■ Ressources pédagogiques

CRDP de Reims
Centre régional de documentation pédagogique de Champagne-Ardenne/Pôle ressources pour les arts du cirque - www.crdp-reims.fr

CRDP de Créteil
Centre régional de documentation pédagogique/
Pôle ressources pour les arts du cirque
www.crdp.ac-creteil.fr

Site ressources sur les arts à l'école
www.artsculture.education.fr

■ Ressources juridiques

www.associations.gouv.fr

Association mode d'emploi
www.associationmodeemploi.fr

Legifrance (convention collective de l'animation)
www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635177&fastReqId=1744386512&fastPos=2&oldAction=rechConvColl

Centre national des arts du cirque
[www.cnac.fr/cnac-168--
Information_et_orientation_juridique](http://www.cnac.fr/cnac-168--Information_et_orientation_juridique)

■ Bibliographie

• Rouillon Vincent, *Note à propos des arts du cirque* (in Echanges, la Lettre de la FFNC, 2012)

• Jean-Michel Guy et Julien Rosemberg, *Le nuancier du cirque*, 2 DVD couleur (Coédition CNAC / Scéren - CNDP / Hors Les Murs 2010).
Disponible sur www.horslesmurs.fr/-Le-nuancier-du-cirque-.html

• Pascal Jacob, *La fabuleuse histoire du cirque* (Ed. du Chêne, 2002)

• Pascal Jacob, *Le Cirque, voyage vers les étoiles* (Ed. GEO / Solar, 2002)

• Emmanuel Wallon, *Le Cirque au risque de l'art* (Actes Sud, Paris, 2002)

• *L'école en piste, les arts du cirque à la rencontre de l'école* (Coll. A propos de, Ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche, 2002)

• Pascal Jacob, *Le cirque : un art à la croisée des chemins* (Découvertes, 2001)

• Christian Dupavillon, *Architectures du cirque des origines à nos jours* (Ed. du Moniteur, 2001)

• Catherine Zavatta, *Les mots du cirque* (Belin, 2001)

• Henri Thétard, *La merveilleuse histoire du cirque* (Ed Julliard, 1978)

■ Principaux sigles utilisés

AFCA : Association française de cirque adapté

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

BIAC : Brevet d'initiation aux arts du cirque

BISAC : Brevet fédéral d'initiateur spécialisé en arts du cirque

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

CNAC : Centre national des arts du cirque

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

FFEC : Fédération française des écoles de cirque

FREC : Fédération régionale des écoles de cirque

GNAC : Groupement national des arts du cirque



Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

« **Les écoles des arts du cirque** » *Les Repères Culture de l'Avise, N°8*

Directeur de publication : Patrick Gèze (Avise) - **Coordination** : Karim Zerguit (Avise)

Rédaction : Alain Faivre, Alain Taillard et Christophe Crampette (Fédération française des écoles de cirque) & Réjane Sourisseau (OPALE)

Maquettage : Service communication Avise

Fédération des écoles de cirque – 7 rue Taylor 75010 Paris – Tél. : 01 44 52 13 13 – www.ffec.asso.fr

OPALE – 45 rue des 5 Diamants 75013 Paris – Tél. : 01 45 65 20 00 – www.opale.asso.fr

Avise - 167 rue du Chevaleret 75013 Paris – Tél. 01 53 25 02 25 – contact@avise.org

La collection *Les Repères de l'Avise* a pour objectif de donner des clés de compréhension sur un thème précis. Découvrez l'ensemble des publications de l'Avise et téléchargez tous les numéros de cette collection sur www.avise.org.

© Avise 2012 tous droits réservés – **Deuxième édition actualisée Avril 2012** (1^{ère} édition juillet 2007)

Avec le soutien de



